

## *Remarques sur les valeurs du passé composé en ancien français.*

Treikelder, Anu, Université de Tartu

Grammaticalisation dans les langues romanes

L'évolution des valeurs du passé composé français (PC) est souvent présentée comme modèle dans les théories générales de la grammaticalisation pour illustrer une tendance qui existe dans les langues à développer à partir d'une construction résultative un parfait qui acquiert par la suite la valeur de prétérit. Avec son PC, qui a évincé la forme simple du passé dans la langue parlée, le français compte parmi les rares langues ayant atteint la phase la plus avancée dans ce parcours de grammaticalisation.

D'autre part, il est généralement admis aujourd'hui que le PC avec la valeur de prétérit est un phénomène relativement récent et n'existait pas en français avant l'étape moderne de son évolution. Cependant, les philologues de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle relevaient la valeur prétéritale du PC dans certains cas de son emploi en ancien français. Selon Wilmet (1998) et Schøsler (2004), il s'agit d'une interprétation erronée du « présent accompli historique ».

Dans mon article, je m'interrogerai, à la lumière d'études récentes sur le système temporel du français, sur les possibilités d'interpréter comme « présent accompli historique » ce type de PC qui semble concurrencer avec le passé simple dans l'ancienne langue.

## Remarques sur les valeurs du passé composé en ancien français.

Mon article traite d'un problème qui est fréquemment évoqué dans les œuvres consacrées à la grammaticalisation : il s'agit du passé composé (PC) français et de la diachronie de ses valeurs. L'évolution des valeurs du PC français est souvent citée comme exemple dans les théories générales de la grammaticalisation (cf. par exemple Bybee, Perkins & Pagliuca, 1994 et Hopper & Traugott 1994).

Je voudrais, en premier lieu, poser quelques questions concernant la mise en correspondance de la théorie de la grammaticalisation et des traitements du PC dans les études contemporaines. Les termes et les représentations pour rendre compte des valeurs du PC sont extrêmement variés : les mêmes termes ne sont pas toujours employés pour désigner la même réalité linguistique et les correspondances entre différentes approches ne sont pas toujours évidentes. Ensuite, je me proposerai d'analyser quelques exemples du PC dans les récits en français moderne et en ancien français pour relever certains aspects particuliers du PC dans l'ancienne langue. Les exemples en ancien français provenant d'un roman en prose du 13<sup>e</sup> siècle, *Le Roman de Cassiodorus*, ne concernent que le PC qui est employé dans le récit et qui posent des problèmes d'interprétation pour un lecteur moderne.

### 1. Le passé composé et la théorie de la grammaticalisation

L'évolution du PC est fréquemment présentée comme exemple typique d'une tendance générale qui existe dans les langues à développer un parfait (*anterior* selon Bybee et al.) sur la base d'une construction résultative (*resultative*) et, par la suite, un sens prétérial (*perfective* selon Bybee et al.) à partir du parfait<sup>1</sup>. Cette tendance constitue un « parcours » (*path*) général de développement qui peut être schématisé de la manière suivante:

	résultatif	→	parfait	→	prétérit
Bybee et al.	<i>resultative</i>	→	<i>anterior</i>	→	<i>perfective</i>
	phase 1		phase 2		phase 3

Schéma 1.

---

<sup>1</sup> Dans mon article, j'utiliserai des termes qui semblent être plus répandus pour désigner ces valeurs : je remplace ainsi le terme *perfective* de Bybee et al. par *prétérit*, parce qu'en étudiant le PC français, il n'y a pas de nécessité de distinguer entre *perfective* (qui s'oppose à *imperfective*) et *past* (qui recouvre le sens de *perfective* et de *imperfective*). J'ai gardé également le terme le plus répandu pour le *parfait* qui a été remplacé par *anterior* par Bybee et al. pour éviter le risque de confusion avec *perfective* (cf. Bybee et al., 1994, p. 55).

Selon ce parcours, deux changements sémantiques ont lieu. Tout d'abord, le résultatif passe au parfait : l'état résultant d'une action passée devient une action passée avec une pertinence actuelle. Selon Bybee et al. (1994, p. 69), il s'agit d'une *généralisation* de sens au cours de laquelle une partie de la spécificité associée à l'état résultant est érodée. La construction résultative latine *habere* + participe passé (*habeo epistulam scriptam*) subit ce changement avant la formation des langues romanes. Schøsler, qui a étudié en particulier la grammaticalisation du PC français, a vu dans cette première phase deux étapes distinctes : elle distingue l'étape de construction libre en latin et l'étape de construction grammaticalisée ou de *présent accompli* qui survit encore dans les premiers textes en ancien français. Cette distinction d'une « pré-phase » repose sur le critère de l'identité du sujet pour le verbe *habere* et le participe passé et ne reflète pas encore la désémantisation du verbe auxiliaire qui se produit au cours de la phase suivante (cf. Schøsler, 2004, p. 520).

Le parfait issu de cette construction latine est présent dans toutes les langues romanes avec quelques variations de l'auxiliaire. La marque formelle de ce passage est la disparition de l'accord du participe passé suivant l'auxiliaire, accompagnée par la désémantisation du verbe *habere*, ce qui est déjà assez général en ancien français. Ainsi, Schøsler (1985, p. 111) constate qu'en ancien français, le PC « est nettement devenu un temps du passé, un *Perfectum Praesens* [i.e. parfait] » et elle note ailleurs (Schøsler, 2004) que le *perfectum praesens* est la valeur essentielle du PC dans l'ancienne langue. Donc, comme le premier changement est déjà plus ou moins achevé à l'époque de l'ancien français, je m'intéresse ici surtout au deuxième changement.

Si le premier changement est attesté dans beaucoup de langues du monde, le passage du parfait au prétérit n'a pas encore acquis une telle expansion et ne concerne qu'un nombre restreint de langues, parmi lesquelles le français et l'italien, comme le constatent également Bybee et al. :

..cases of anteriors and resultatives developing into pasts or perfectives can be found in French, Italian, German, Dutch, and Turkish. (Bybee et al., 1994, p. 52).

La notion-clé dans ce changement est la *pertinence actuelle* (*current relevance*), qui est compris comme un rapport avec le moment « présent » ou l'actualité du locuteur, et qui est le composant « non-temporel » de la signification des temps verbaux selon Bybee (1994, p. 54) :

The anterior [i.e. parfait] conveys the sense of [...] perfective [i.e. prétérit] but includes a special flavor of relevance or proximity to the present or current situation. (Bybee et al., 1994, p. 86)

La formation du prétérit à partir du parfait est considérée comme un changement typique de la grammaticalisation. Du point de vue sémantique, comme c'était le cas pour la formation du parfait, il s'agit d'une *généralisation* de sens, ou de la perte d'un trait sémantique spécifique : le parfait désigne une action passée qui est pertinente pour le moment actuel, tandis que le prétérit désigne seulement une action passée. Dans le parfait, le passé et l'actualité du locuteur se combinent, dans le prétérit, la spécification de l'actualité (*current relevance*) disparaît. La signification de la forme verbale se généralise dans le sens que le prétérit exprime une signification plus générale qui est compatible avec plus de contextes que celle du parfait (Bybee et al., 1994, p. 86).

Selon la théorie de la grammaticalisation, le PC français aurait atteint la phase de prétérit, c'est-à-dire qu'il aurait, dans certains contextes, perdu le lien avec l'actualité du locuteur. Cependant, Bybee et al. notent qu'en français, ce changement a eu lieu seulement dans la langue parlée. La forme du passé simple se maintient dans la langue écrite et, selon Bybee (1994, p. 296), elle est équivalente au PC. C'est là qu'une difficulté surgit : les chercheurs contemporains qui ont étudié le PC et sa place dans le système de l'indicatif français trouvent généralement que le PC n'équivaut pas au passé simple, il ne s'agit pas de son simple doublet dans le système de la langue parlée. Fondamentalement, la *pertinence actuelle* s'avère être une notion difficile à cerner. C'est la question que je vais développer dans la section suivante.

## **2. Le passé composé en français moderne**

La pénétration du PC dans la langue littéraire en dehors des dialogues, qui entraîne des cooccurrences du PC et du passé simple dans les textes littéraires, a inspiré nombre d'études sur les différences du PC et du passé simple. Dans ces études, le PC n'est pas considéré comme une variante du passé simple, il est censé avoir une valeur supplémentaire par rapport à celui-ci : cette valeur est généralement décrite comme un lien avec la source énonciative que le passé simple ne possède pas. C'est Benveniste qui a déjà appelé le PC « aoriste du discours » (1966, p. 249), par opposition à l'aoriste de l'autre plan énonciatif, l'histoire. Les études postérieures vont plus ou moins dans le même sens. Ainsi, Gilles Philippe signale que:

... prétérit orphorique, le passé simple crée un plan non-embrayé et postule une coupure avec la source énonciative ; prétérit orphorique, le passé composé renvoie au plan embrayé et postule que le procès évoqué est envisagé depuis le moment d'énonciation. (Philippe, 2000, p. 46)

Selon Adam et Lugin, il s'agirait dans le cas d'une narration au PC d'une représentation discursive disjointe de la situation énonciative, mais, à la différence d'un récit au passé simple, l'énonciation est *prise en charge par le sujet* et est donc considérée comme *impliquée* (vs. énonciation distanciée, non prise en charge par le sujet de l'énonciation) (Adam, Lugin 2000, p. 98). Wilmet souligne également le lien des procès au PC à l'énonciateur:

Le présent composé [i.e. le PC] extrait chaque procès de son contexte pour le rattacher au narrateur. Il en résulte que les actions successives ne respectent pas toujours un strict ordonnancement chronologique... (Wilmet, 1998, p. 373).

L'élargissement du domaine d'emploi du PC au détriment du passé simple est cependant évident quand on considère la langue actuelle. Il est donc clair, comme le signalent Bybee et al. cités plus haut, que le PC est compatible avec plus de contextes en français moderne qu'il ne l'était à ses étapes antérieures. Mais il semble que cet élargissement de contextes ne soit pas forcément lié à la pertinence actuelle du procès exprimé, qui est caractéristique également du PC avec « le sens de prétérit » en français moderne. Ce dernier point de vue est confirmé d'abord par le fait que le PC avec le sens de prétérit est utilisé essentiellement dans la langue parlée : il s'agit d'un registre fortement lié au moment de l'énonciation. Deuxièmement, le PC garde également son sens de parfait, aucune autre forme temporelle ne remplit les fonctions de parfait en français moderne. Et troisièmement, le passé simple n'est pas en voie de disparition, ce que dit également Wilmet :

... le passé 1 [i.e. le passé simple] survit tranquillement, des essais historiques aux biographies et romans policiers, jusque dans les reportages journalistiques, les comptes rendus sportifs et les rédactions scolaires... (Wilmet, 1998, p. 370).

Wilmet signale également que l'évolution du PC n'est qu'un élargissement du contexte d'emploi:

« Le *passé conjoint* [i.e. le PC] l'a emporté sur le *passé disjoint* [i.e. le PS]. Ce qui signifie qu'il a élargi son champ d'action, non qu'il aurait muté (d'où tient-on que le vainqueur se glisse dans la peau du vaincu ?), même si la disparition de l'antagoniste estompe fatalement sa valeur. » (Wilmet, 1998, p. 369).

Cet élargissement peut être considéré comme un enrichissement du système temporel français. Les textes littéraires contemporains montrent que l'existence de ces deux formes offre d'excellentes possibilités de jouer avec le positionnement du narrateur par rapport aux événements narrés.

Nous pouvons ainsi constater que selon les traitements contemporains, le PC n'a pas encore atteint la phase 3 dans le parcours de grammaticalisation : tant que le passé simple gardera ses positions, le PC aura toujours, dans tous ses emplois, un peu de ce *current relevance* (lien à l'actualité) dont parlent Bybee et al.

### **3. Le passé composé en ancien français**

Si l'on passe maintenant au PC en ancien français, on peut dire que, s'il n'est pas possible de parler d'équivalence entre le PC et le passé simple en français moderne, *a fortiori* une telle formulation serait impossible pour le PC dans l'ancienne langue.

Cependant, comme il était question de l'élargissement de son champ d'action en français moderne, le PC a acquis des valeurs qu'il ne semble pas avoir possédées en ancien français. Ainsi, dans les dialogues de textes littéraires en ancien français, pour désigner des actions passées, le PC alterne avec le passé simple et semble avoir une spécificité assez nette par rapport à celui-ci. Je ne m'arrête pas sur cet emploi du PC ici, je me concentre sur un autre PC, celui du récit d'événements passés qui apparaît dans les parties narratives de textes et qui semble avoir posé les plus grands problèmes dans les études diachroniques du français.

Dans les recherches contemporaines sur les temps verbaux en ancien français, il est généralement admis que le PC avec le sens de prétérit est un phénomène relativement récent qui n'existait pas en français avant l'étape moderne de son évolution (*cf.* Wilmet 1998). Schøsler (2004), en s'appuyant sur quelques études récentes sur les cooccurrences verbo-adverbiales, place l'apparition de ce type de PC assez précisément au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle.

Il est connu cependant que, en analysant l'emploi des temps dans les textes en ancien français, les chercheurs de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle assignaient au PC la valeur prétéritale dans certains contextes. Plus récemment, Claude Buridant (2000) dans sa grammaire de l'ancien français affirme que « les emplois du PC peuvent aller de sa valeur aspectuelle de résultatif accompli du présent, qui est sa valeur proprement héréditaire, à sa valeur de quasi-équivalence avec le passé simple ».

Selon Martin et Wilmet (1980), il s'agit d'une « interprétation erronée du présent accompli historique » :

La prétendue équivalence – souvent affirmée par les philologues – du passé simple et du passé composé en ancien français repose sur une interprétation erronée du présent accompli historique. (Martin & Wilmet, 1980, p. 132)

Une vingtaine d'années plus tard, Marc Wilmet exprime la même idée dans une formulation un peu différente :

« Ferdinand Brunot (1905 – 1954), Léon Clédat (s.d.) ou Lucien Foulet (1958<sup>3</sup>) affirmaient hautement l'interchangeabilité précoce des deux *tiroirs* : « [Le passé composé et le passé simple] se mélangent constamment » (Brunot, I, 240), « nous remplacerions souvent l'un par l'autre » (Clédat, § 455), « on paraît surtout chercher la variété » (Foulet, § 322).  
Erreur. Les vieux philologues avaient mésinterprété des présents « historiques » en aspect extensif. » (Wilmet, 1998, p. 364)

Dans l'analyse des exemples, je m'interrogerai sur la nature de ce type de PC « quasi-équivalent » avec le passé simple et sur les possibilités de l'interpréter comme « présent accompli historique » ou « présent « historique » en aspect extensif » à la lumière d'études récentes sur le système temporel du français (en particulier, celles de Gosselin et de Saussure). L'éclaircissement de la nature de ce type de PC pourrait également contribuer à la compréhension des mécanismes de l'évolution du parfait vers le prétérit dans l'optique de la théorie générale de la grammaticalisation.

#### **4. La nature du passé composé « historique »**

C'est donc la question du PC dit « historique » (PCh) qui est au centre de la problématique diachronique du PC. En français moderne, il existe également un emploi historique du PC. Dans cette section je vais essayer de le définir et d'en dégager la spécificité par rapport au PC « primaire » (PCp), en m'appuyant avant tout sur Gosselin (1996), mais également sur Saussure (2003).

Selon Gosselin (1996), le PC, comme tous les temps composés, est constitué de deux marqueurs : son participe est d'aspect aoristique et exprime le passé et son auxiliaire est d'aspect inaccompli (état résultant) et exprime le présent. Dans le discours, il peut avoir deux

*effets de sens typiques* qui sont appelés respectivement *PC aoristique* et *PC d’accompli*, selon que l’auxiliaire ou le participe se trouve accentué dans le contexte. Dans ces termes, le PC d’accompli représenterait la phase antérieure du PC qui existait déjà en ancien français (le parfait) et le PC aoristique serait la nouvelle valeur acquise à l’étape moderne de son évolution.

L’évolution des valeurs du PC depuis l’ancien français pourrait alors être résumée de la manière suivante:



Schéma 2.

Dans le texte, seulement les procès aoristiques peuvent produire une *succession* d’événements, les procès inaccomplis ne font pas progresser le temps du récit. Cela veut dire que, dans le cas du PC, il ne peut y avoir succession d’événements que quand c’est le procès désigné par le participe qui est saillant. Dans le cas de la saillance de l’auxiliaire, qui a un aspect inaccompli, le procès au PC ne peut être que simultané à un (ou plusieurs autres) procès dans le contexte.

Le PC « historique » est selon Gosselin un emploi *dérivé* du PC, qui produit un conflit entre le présent de l’auxiliaire et le contexte narratif passé de manière analogue au présent historique par rapport au présent actuel.

À mon sens, la différence essentielle entre le PC « primaire » et le PCh se laisse décrire à l’aide de deux notions : l’*ancrage* des procès et le *relief du texte*.

Dans le cas du PCp, les procès trouvent leur ancrage dans l’énonciation tandis que les procès au PCh sont « décrochés », comme les procès au présent dit « historique ». Si l’on adopte à la suite de Reichenbach (1947) la description de la sémantique des temps verbaux à l’aide de différents moments : le moment de l’énonciation (S), le moment de référence (R) et le moment de l’événement (E) ; et si l’on suit le raisonnement de Laurent Gosselin (1996) et de Louis de Saussure (2003), il serait nécessaire, pour interpréter le présent historique et, par



conséquent également le PCh, d'établir un *moment secondaire de l'énonciation*, que Saussure désigne par S'.<sup>2</sup>

Le moment S (le moment de l'énonciation principal) est un moment fixe, conventionnellement considéré comme postérieur aux événements narrés, en revanche, le moment S' est un moment mobile, progressant avec les événements du récit<sup>3</sup> : pour chaque nouvel événement il est nécessaire d'établir un nouveau moment S'. Considérons un exemple :

- [1] Le 17 juin 1988. Jocelyne M., 30 ans, *abat* (p1) froidement son mari Marc à l'aide d'un fusil de chasse qu'elle *a acheté* (p2) *la veille* : elle *tire* (p3) quatre cartouches sur lui, *puis brise* (p4) l'arme sur son crâne. Il est vrai que celui-ci *venait de* la menacer avec un couteau au cours d'une de ses innombrables et violentes crises de jalousie... (*Sciences Humaines* 158, mars 2005, p. 8).

Dans l'exemple [1], il y a une progression d'événements p3 (*tire*), p4 (*brise*) au présent historique et pour chaque nouveau procès, il faut créer un nouveau S'. Quant au procès p2 au PC, il est interprété à partir du moment S' instauré par le procès précédent au présent historique p1 et non à partir du moment de l'énonciation principal (S), il s'agit donc d'un PCh. On voit que c'est le présent historique qui crée une succession d'événements dans le récit alors que le PCh est employé pour situer un événement rétrospectif, un retour en arrière par rapport au récit principal. Cette dernière remarque concerne déjà l'ordonnement des procès dans le texte qui est liée au *relief du récit* et met en évidence une autre différence importante entre le PCp et le PCh : les procès au PCh désignent des actions qui appartiennent à l'*arrière-plan* par rapport aux actions au présent historique. Mais les procès au PCp aoristique, appréhendés par rapport au moment de l'énonciation principal, peuvent constituer un récit cohérent et font partie de la *trame* du récit.

Cependant, les événements rétrospectifs au PCh peuvent se situer temporellement plus ou moins loin des événements principaux. Si dans l'exemple [1], il y a un décalage d'un jour entre l'événement au PC et les événements au présent historique, dans l'exemple [2] les procès au PC et au présent historique se situent dans la même journée et la distance entre ces procès n'est pas spécifiée :

---

<sup>2</sup> La notation de Gosselin (1996) est différente, parce qu'il a remplacé les « moments » reichenbachiens par des intervalles.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos Vuillaume (1990).

[2] *Le 19, le vent est tombé* (p1), seuls huit ou dix bâtiments *peuvent* (p2) *sortir* de la rade. *Le lendemain*, la brise de S-S-E *est devenue* (p3) plus forte et le reste de la flotte *rejoint* (p4). (Jacques de Langlade Nelson, *Lire* 183, 1990, p. 118)

Le procès p1 de l'exemple [2] est appréhendé à partir du moment S' instauré par le procès p2 au présent historique, de même le procès p3 est interprété par rapport au moment S' établi par p4. D'autre part, il n'y a pas de retour en arrière entre les procès p2 au présent historique et p3 au PC. L'interprétation du PC comme historique dans l'exemple [2] devient, à mon avis, beaucoup plus problématique que pour l'exemple [1], ce qui est dû essentiellement à une *distance* relativement petite entre les procès au présent historique et les procès au PC mais également au fait que l'ordre des procès p1, p2, p3 et p4 correspond en fait à la *succession temporelle* des événements dans le monde. Ces deux facteurs embrouillent la distinction entre les actions d'arrière-plan et les événements du premier plan qui constituent la charpente du récit. Il me semble que dans l'exemple [2] c'est le fait que le récit soit généralement au présent historique et qu'en français moderne, il ne soit pas de coutume de mêler le PCp aoristique et le présent historique dans la même phrase, qui fait plutôt pencher pour l'interprétation historique.

## 5. Le passé composé narratif en ancien français

Il est donc important, en parlant du PCh, de prendre en compte a) la position du narrateur et b) le relief du texte ou l'agencement des procès dans le texte.

La question fondamentale concernant la diachronie du PC, évoquée par Martin et Wilmet cités plus haut, serait donc de savoir s'il faudrait interpréter les procès au PC dans le récit en ancien français à partir du moment S (le point fixe du narrateur) ou à partir du moment S' (un moment secondaire de l'énonciation qui s'établit au cours du déroulement des événements) et si ces procès appartiennent à l'arrière-plan ou font partie de la trame du récit. Ce sont les deux différences fondamentales entre le PCp aoristique et le PCh, comme on l'a vu plus haut.

Je vais analyser quelques exemples en ancien français pour voir s'ils sont interprétables comme les exemples [1] et [2] en français moderne présentés ci-dessus. Les exemples sont tirés d'un texte en prose du 13<sup>e</sup> siècle, *Le roman de Cassiodorus*. Il s'agit d'un texte particulier du point de vue de l'emploi des temps verbaux : le PC y est beaucoup plus fréquent dans le récit que généralement dans les textes littéraires en ancien français. Dans le récit, 24,63% de tous les verbes à l'indicatif sont au PC (le pourcentage des verbes au passé simple est de 43,75%). Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est que le présent historique

représente un pourcentage beaucoup plus petit que le PC (6,13%). Normalement, le PC est moins fréquent dans les parties narratives des textes en prose. D'autre part, s'il y a beaucoup de verbes au PC dans le récit, la fréquence du présent historique est d'habitude plus grande, comme c'est le cas pour les textes en vers.

En ancien français, ce sont les exemples comparables à l'exemple [2] en français moderne qui sont les plus déroutants et dans lesquels le PC est susceptible d'être interprété également comme aoristique primaire.

S'il y a présent historique dans le contexte, il n'est pourtant pas très difficile de donner une interprétation historique au PC du récit, comme pour le procès p4 de l'exemple [3] :

- [3] li termes *dura* (p1) lons et *passa* (p2) et tantque aus princes du pays *aniuia* (p3) moult *et sont derechief venus* (p4) ensamble *et dient* (p5) entr'eulz que moult *s'esmerveilloient* (p6) de leur seigneur comment il ne li *prenoit* (p7) nule volente de femme prendre (cass 4.13)

Les procès p5 (*dient*) est au présent historique et le procès p4 (*sont venus*) au PC peut être interprété comme désignant l'accompli par rapport au moment S' instauré par le procès p5.

Comme la narration en ancien français fait souvent alterner le présent et le passé, donc le moment S et S', il n'est pas rare que le PCh désigne l'accompli par rapport au moment de référence (R) d'un autre procès qui est au passé simple. Ainsi, il peut figurer soit comme équivalent du plus-que-parfait contemporain, comme dans l'exemple [4], soit comme équivalent du passé antérieur, comme dans l'exemple [5]:

- [4] *et tant l'a pourmené* (p11) aval sa terre *que* Cassidorus li *dist* (p12) qu'i *vouloit* (p13) qu'il li donnast sauf conduit par toute la terre des sarrazins (cass 15.39)

- [5] *quant* li maistre *ont* ce *seu* (p1) *adont furent* (p2) il moult *esbahiz* (cass 5.12)

Mais l'interprétation du PC comme historique dans l'exemple [6] est déjà plus problématique :

- [6] il *ont* leur voie *acueillie* (p1) si priveement qu'il ne *fu* (p2) nuls qui garde s'en donnast il *ont fait* (p3) leurs armes trusser sor un sommier *et ont pris* (p4) or et argent *et tout ainssi sont issus* (p5) de Coustentinnoble et ne *finerent* (p6) d'errer par leurs journées *si sont entré* (p7) en mer il *sont arrivé* (p8) au port et *sont venu* (p9) a terre et puis ont leur voie *acueillie* (p10) et ne *finerent* (p11) *si sont venu* (p12) en la cite de Baudas [li caliphes *estoit* (p13) en la ville o lui grant plente de sarrazins

Cassidorus ne vault (p14) laisser qu'il ne parlast au caliphe et se fist (p15) a lui connoistre] (cass 11.35)

Il y a une série de procès au PC (9 occurrences) dans la même séquence suivant immédiatement un discours direct. Tout d'abord, trois procès au PC coordonnés (p3, p4, p5) désignent des événements qui *se succèdent*. Par contre, la relation du procès p1 avec les procès p3, p4 et p5, pourrait être considérée comme un cas d'*encapsulation*<sup>4</sup> : il n'y a pas de succession entre p1 et p3, mais les procès p3, p4, p5 sont *englobés* dans le procès p1 parce qu'ils désignent des événements qui font partie de l'action de la « mise en route » (p1).

Les procès p7, p8, p9, p10 constituent une nouvelle série d'événements qui sont ordonnés chronologiquement, le dernier procès p10 est accompagné de l'adverbe *puis* qui accentue la succession et il est coordonné à un procès au passé simple (p11). Le procès p12 est coordonné à un procès au passé simple (p11) par *si*. Ensuite, il y a changement de thème, suivent des procès à l'imparfait et au passé simple. *Il est important de noter qu'il n'y a aucune occurrence du présent historique dans toute la séquence.*

Dans cet exemple, il n'est pas évident a) si les procès au PC appartiennent à la charpente du récit ou s'ils font partie de l'arrière-plan b) s'il faut considérer les procès à partir du moment S (le PC aoristique contemporain) ou du moment S' (le PCh).

On peut relever certains traits qui sont communs à l'exemple [6] et à l'exemple [2] en français moderne :

- l'ordre des procès dans le récit correspond à l'ordre des événements dans le monde, l'emploi du PC ne produit pas de retour en arrière, d'ordre négatif dans le récit.
- il n'y a pas de distance considérable entre les procès au PC et au passé simple, ils font partie d'une même série d'événements et il est difficile de trancher entre les événements de premier plan et ceux d'arrière-plan.
- au niveau syntaxique, il n'y a pas de subordination (comme dans les exemples [4] et [5]) qui facilite l'interprétation historique : les procès (excepté p1) sont coordonnés ou juxtaposés.

À ces traits communs s'ajoutent quelques particularités de l'exemple [6] :

- les procès au PC ne sont pas directement liés à des procès au présent historique dans le contexte
- les procès au PC apparaissent en série

---

<sup>4</sup> Voir sur l'encapsulation des événements dans Saussure (1998).

- il y a un connecteur qui suppose une progression dans le récit (*puis*), nous avons d'autres exemples dans le texte avec les connecteurs *atant*, *adont* et *lors*

Ce sont des propriétés qui caractérisent en général les exemples problématiques en ancien français et qui, au niveau du texte, semblent favoriser plutôt l'interprétation des procès comme aoristiques, considérés à partir du moment principal de l'énonciation S du narrateur.

Mais il y a quand même, à côté de l'évidence diachronique présentée par Martin (1971), des arguments qui parlent en faveur de l'interprétation historique. L'un de ces arguments est, paradoxalement, une des propriétés du PC qui a été mentionnée plus haut comme dirigeant vers l'interprétation aoristique. C'est que le PC est employé dans la narration pour situer les procès qui sont étroitement liés au récit principal, il n'y a pas de décalage temporel considérable entre les procès au PC et les procès au passé simple ou au présent historique appartenant à la trame du récit, comme c'est le cas pour le procès p3 dans l'exemple [7] en français moderne :

[7] La quarantaine *dure* (p1). Certains mots *deviennent* (p2) imprononçables. Le *Dictionnaire du théâtre* que son père *a publié* (p3) *au début des années trente est retiré* de toutes les bibliothèques. Certains noms qu'il y *citait doivent disparaître* car *viennent de disparaître* ceux qui les *avaient portés*. (A. Makine *La musique d'une vie*, p. 37)

Dans le texte de *Cassiodorus*, le PC n'est jamais utilisé pour des événements remontant à un passé éloigné par rapport aux événements narrés. Ce fait me semble significatif, d'autant plus que la distance entre l'événement et la source d'énonciation a joué un rôle important dans la diachronie du PC plus tard (la « règle de 24 heures »).

Je me demande donc quelle description pourrait recevoir ce PC qui se comporte dans le texte comme un PCp aoristique mais que l'évidence diachronique et certaines propriétés textuelles interdisent d'interpréter comme tel.

En revenant à la terminologie de Gosselin, je fais l'hypothèse qu'il s'agit d'un PC d'accompli, mais à la différence du PCp, l'auxiliaire au présent du PCh n'a pas toujours l'aspect inaccompli, il peut acquérir également l'aspect aoristique, comme le présent historique peut désigner des procès à l'aspect inaccompli ou aoristique. Ses équivalents dans le contexte passé pourraient alors être le plus-que-parfait (avec un auxiliaire à l'aspect inaccompli) ou le passé antérieur (avec un auxiliaire à l'aspect aoristique), les exemples [4] et [5] semblent en

être la preuve. Si l'auxiliaire au présent historique a l'aspect aoristique, l'état résultant de l'action serait vu comme un état dans sa phase inchoative qui s'instaure rapidement. Le décrochement donnerait alors au PC des propriétés particulières, tout comme le présent a un comportement particulier quand il est employé dans une situation d'énonciation décrochée : les auxiliaires aoristiques peuvent entrer en succession et constituer un récit comme les procès au présent historique, et ils désignent alors des événements de premier plan.

Il y a encore un fait qui parle en faveur de cette hypothèse : le PC narratif est souvent employé avec les adverbes qui expriment la rapidité de l'action, comme, par exemple, *maintenant* qui accompagne le procès p5 dans l'exemple [8] :

[8] *et quant il orrent parlé (p1) assez de leurs affaires il ont pris congie (p2) et s'en sont retourné (p3) a ceulz qui les atendoient (p4) maintenant se sont mis (p5) en leur chemin et ont conduit (p6) leur gent par villes et par plains (cass 30.23)*

Wilmet (1998, p. 365), en commentant un exemple du PC dans *La chanson de Roland*, signale également qu'avec le PC, « le récit s'accélère, franchit d'un bond un grand laps de temps. »

La description donnée ici se rapproche de celle présentée par Schøsler, qui signale que « lié à un présent historique, le passé composé a la fonction d'un passé qui le précède immédiatement » (Schøsler, 2004, p. 557). Cependant, je ne vois pas la nécessité de considérer que les parties narratives révèlent un usage plus ancien du PC, comme le suggère Schøsler :

... la valeur originelle des temps étudiés (celle du passé composé comme temps du *présent accompli* et celle du passé simple comme *perfectum praesens* et *perfectum historicum*) persiste dans le récit, surtout dans le récit en vers, alors que les valeurs plus récentes de ces mêmes formes se révèlent dans les parties en discours direct (celle du passé composé comme *perfectum praesens* et celle du passé simple comme *perfectum historicum*). (Schøsler, 2004, p. 536)

Il me semble possible d'interpréter le PC du récit comme parfait ou PC d'accompli « historique » (*perfectum praesens* selon Schøsler), qui a donc atteint la phase 2 dans le parcours de grammaticalisation, et qui a ses particularités par rapport au PC primaire ayant toujours la valeur de parfait en ancien français.

## 6. Conclusion

Dans mon article, j'ai essayé de montrer qu'il y a intérêt à revoir les questions de la diachronie du passé composé et du processus de grammaticalisation de cette forme verbale à la lumière des études synchroniques sur le passé composé en français moderne. Ainsi, selon le parcours de grammaticalisation à trois étapes (résultatif → parfait → prétérit), le passé composé aurait atteint la dernière phase (celle de prétérit), alors que les études contemporaines nous semblent suggérer que le passé composé moderne ne soit pas encore arrivé au bout de cette évolution, même s'il n'en est pas loin. D'autre part, quant au passé composé en ancien français, il n'a certainement pas dépassé la phase de parfait bien que certains emplois dans les textes narratifs paraissent prêter à une interprétation prétéritale. Je considère ce type de passé composé comme parfait en emploi « historique », j'essaie d'explicitier sa nature et de relever les facteurs qui compliquent son interprétation. Ces facteurs concernent surtout son comportement dans le texte, qui ressemble à celui du passé composé primaire aoristique. Je trouve donc qu'il est important d'étudier plus à fond ces comportements textuels que je ne viens que d'esquisser dans le présent article : c'est la question centrale dans la problématique concernant l'évolution du passé composé.

### Sources des exemples :

Jacques de Langlade *Nelson*, Lire 183, 1990

A. Makine *La musique d'une vie*, Seuil, 2001.

*Sciences Humaines*, 158, mars 2005

*Le roman de Cassidorus*, J. Palermo, SATF, Paris 1963.

### Références :

Adam, J.-M. & G. Lugin (2000) : Variations des ancrages énonciatifs et fictionalisation d'une anecdote d'Albert Camus. *Langue française*, 128, pp. 96-112.

Benveniste, É. (1966) : *Problèmes de linguistique générale I*. Gallimard, Paris.

Buridant, C. (2000) : *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Sedes, Paris.

Bybee, J., R. Perkins & W. Pagliuca (1994) : *The Evolution of Grammar. Tense, aspect and modality in the languages of the world*. The University of Chicago Press, Chicago, London.

Gosselin, L. (1996) : *Sémantique de la temporalité en français*. Duculot, Louvain-la-Neuve.

Hopper, P. J. & E. C. Traugott (1994) : *Grammaticalization*. Cambridge University Press, Cambridge.

- Martin, R. (1971) : *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Klincksieck, Paris.
- Martin, R. & M. Wilmet (1980) : *Manuel du français du moyen âge, T.2. Syntaxe du moyen français*. Sobodi, Bordeaux.
- Philippe, G. (2000) : Les divergences énonciatives dans les récits de fiction. *Langue française*, 128, pp. 30-51.
- Reichenbach, H. (1947) : *Elements of Symbolic Logic*. The Free Press, New York.
- Revaz, Fr. (1996) : Passé simple et passé composé: entre langue et discours. *Études de linguistique appliquée*, 102, pp. 175-190.
- Saussure, L. De (1998) : L'encapsulation d'événements. L'exemple du passé simple, in : Moeschler, J. (éd) *Le temps des événements*. Kimé, Paris, pp. 245-269.
- Saussure, L. De (2003) : *Temps et pertinence. Éléments de pragmatique cognitive du temps*. De Boeck Duculot, Bruxelles.
- Schøsler, L. (1973) : *Les temps du passé dans Aucassin et Nicolette. L'emploi du passé simple, du passé composé, de l'imparfait et du présent « historique » de l'indicatif*. Odense University Press, Odense.
- Schøsler, L. (1985) : L'emploi des temps du passé en ancien français. Étude sur quelques textes manuscrits. *Razo*, 5, pp. 107-117.
- Schøsler, L. (2004) : « Tu eps l'as deit » / « tut s'en vat declinant ». Grammaticalisation et dégrammaticalisation dans le système verbal du français illustrées par deux évolutions, celle du passé composé et celle du progressif. *Aemilianense. Revista Internacional sobre la Génesis y los Orígenes Históricos de las Lenguas Romances*, Vol. I, Logroño, pp. 517 – 568.
- Vuillaume, M. (1990) : *Grammaire temporelle des récits*. Minuit, Paris.
- Wilmet, M. (1998) : *Grammaire critique du français*. Duculot / Hachette, Paris-Bruxelles.